



# Rentrée masquée et au bureau

## Les nouvelles règles au 1er septembre

*sous réserve des instructions gouvernementales à venir : distance entre collaborateurs, dérogations exceptionnelles...*

### Masque :

- Port du masque obligatoire de façon permanente pour tout le monde sauf bureau individuel
- Intégration de cette obligation au Règlement Intérieur et rappel à tous les collaborateurs (sanctions prévues par code du travail en cas de non-respect)
- Discernement entre oubli et acte volontaire/récidive...
- Les seules dérogations possibles sont du ressort de la médecine du travail
- Nouvelle campagne de distribution des masques la semaine du 31 août
- Pas de nouvelle distribution de flacons individuels de gel hydroalcoolique
- Port du masque en CRC : en attente du protocole gouvernemental sur les dérogations

### Occupation des sites :

- Retour à la normale à 100% d'occupation - en attente des instructions pour les flex-office
- Déplacements : uniquement si c'est indispensable, sinon réunions à distance
- Pas de changement sur les règles sanitaires applicables aux commerciaux
- Salles de réunions : maximum de 50 personnes
- PARC : Plus besoin de faire de déclaration à partir du 1<sup>er</sup> septembre
- RIE : la DRH doit travailler avec les prestataires RIE pour les problématiques remontées

### Badgeage :

- Extension des plages horaires maintenue
- Pas de plages fixes

### Télétravail : *au sens formulaire Néocase et enregistré dans le SelfRH, à ne pas confondre avec le travail à distance*

- Application de l'accord actuel (1 à 2 jours hebdomadaires suivant les cas)
- Négociation en septembre pour mise en place du 2<sup>ème</sup> jour sans attendre l'ancienneté d'1 an de télétravail

### Personnes fragiles / aidants :

- Seul le médecin du travail peut imposer le travail à distance ou le télétravail à 100%, le certificat du médecin traitant ne suffit plus (disposition gouvernementale)
- Pas de dispositif spécifique pour les aidants

**Ce n'est pas du tout ce que nous avons demandé, car on aurait souhaité le maintien des dispositions actuelles compte tenu de la situation sanitaire. La Direction du Groupe met en avant les résultats de l'enquête télétravail et le risque élevé lié au décrochage de collaborateurs. Vos représentants CFE-CGC sont à votre écoute !**

N'hésitez pas à nous contacter  
[www.gie-ag2r-reunica-cfe-cgc.fr](http://www.gie-ag2r-reunica-cfe-cgc.fr)

